

NEWSLETTER MCS-AURA

Janvier 2023



Le Président et le Co-Président (Bernard AUDEMA et Jonathan DUCHENNE) du Comité de Pilotage Régional du dispositif MCS AURA, les Présidents et Représentant des Associations MCS Territoriales (Alain CARILLION, Richard LANGLOIS et Yoann MARTIN) ainsi que les trois chargées de mission (Béatrice MITHIEUX, Aurélie LIOTARD et moi-même, Alexandra VERDUCI, remplaçante de Marie COTTAREL-SCHUSSLER) vous adressons nos meilleurs vœux pour cette année 2023 !

Le dispositif MCS AURA continue de se développer chaque année : nouveaux contrats, augmentation du nombre d'interventions / d'astreintes etc. Au cours de l'année 2022, 335 MCS et plus de 3 300 interventions ont été recensés et ont permis aux populations des zones les plus reculées de bénéficier de soins d'urgence et de prises en charge de qualité. Cela a été possible grâce au travail fourni, en étroite collaboration entre tous les partenaires.

Les projets pour 2023 sont nombreux et nous comptons sur l'engagement de chacun, à nos côtés pour permettre d'atteindre de nouveaux objectifs :

- Mise à jour du cahier des charges MCS AURA,
- Travail sur la structuration juridique du déploiement de la plateforme MCS AURA aux autres réseaux MCS France,
- Elaboration d'une charte de qualité de la fonction MCS,
- Poursuite des actions de partenariat : formation CFARM,
- Perfectionnement du déclenchement MCS,
- Pérennisation des échanges et intégration au COPIL GCS Urg'ARA,
- Harmonisation pédagogique formation MCS / Harmonisation des équipements biomédical dans les cabinets de l'Ardèche.
- En collaboration avec le pharmacien et l'ingénieur biomédical du CHU Grenoble-Alpes, les chargées de mission de coordination pour le réseau MCS AURA : Poursuite de la démarche d'amélioration continue de la qualité concernant les circuits d'approvisionnement en produits de santé des MCS et leur gestion dans et par les cabinets médicaux.

Aussi, nous vous réitérons nos remerciements pour votre engagement dans le dispositif.

Alexandra VERDUCI

335

**C'est le nombre de MCS
recensés sur toute la région
pour ce début d'année 2023 !**

**Les nouvelles fonctionnalités disponibles sur le
site internet MCS AURA**



Planning des astreintes

[Consulter les plannings d'astreintes](#)

Les médecins Alpes du Nord peuvent dorénavant modifier eux-mêmes leurs plannings d'astreinte sur le site internet via l'onglet : **MES ASTREINTES**. Il suffira de sélectionner le mois souhaité puis d'indiquer le nom du médecin en charge de l'astreinte sur la journée ou sur la nuit.

Cette nouvelle fonctionnalité permet ainsi aux médecins d'avoir, désormais, la main sur leur planning. Nous restons toutefois à votre disposition si besoin.

Un email est envoyé au Centre 15 et à l'association territoriale dont dépend le secteur lors de tout changement.

Attention : Nous attirons votre attention sur le fait que seul.e, le/la médecin responsable peut modifier et valider les astreintes.

Il faudra penser à cliquer sur le bouton « Valider et envoyer définitivement » de sorte que le planning soit automatiquement envoyé au SAMU.

Migration des données de santé vers une plateforme sécurisée

Les données MCS : vers une plateforme agréée "santé" depuis le 16 janvier 2023

Le Règlement Général pour la Protection de Données (RGPD) établi en mai 2018 a impacté l'ensemble des secteurs et plus particulièrement celui de la santé dont un nombre conséquent d'informations sont enregistrées quotidiennement. Dans ce contexte, et depuis plusieurs années, le dispositif MCS AURA met en avant son souhait d'aller plus loin en matière de protection des données. En effet, les données relevant du secret médical nécessitent un cadre réglementaire strict.

Aussi, dans une volonté de professionnaliser et de sécuriser davantage le site internet, le dispositif MCS AURA, en lien avec la société informatique « Altimax », a procédé à la migration des données de santé vers un hébergeur spécialisé dans la protection des données afin de garantir au mieux le respect du RGPD et de garantir une sécurité supplémentaire à tous les usagers : médecins et patients.



Dispositifs Médicaux Fastrach (masques laryngés et sondes armées) - circuit d'approvisionnement régional (CHUGA - MdeM RA)

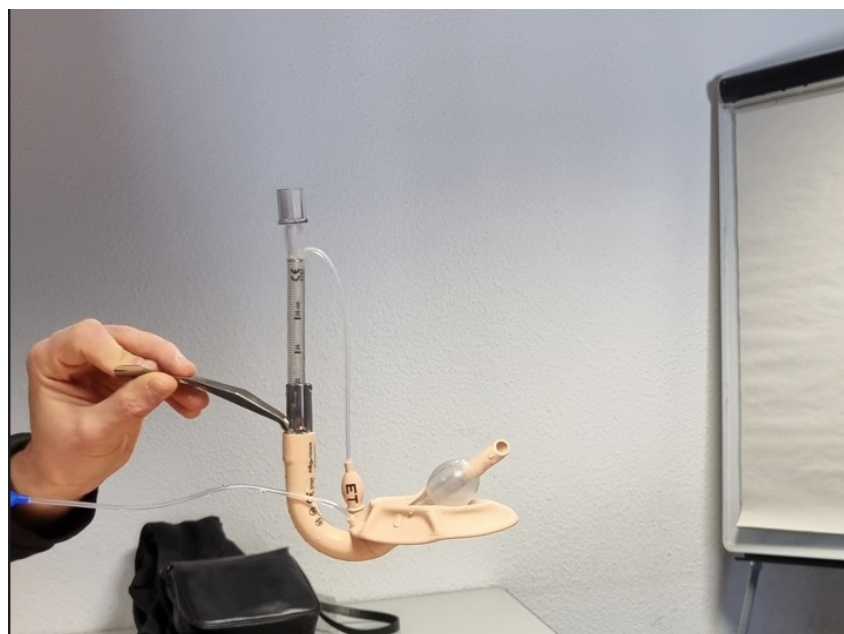
Le Laboratoire TELEFLEX n'est temporairement plus en mesure de livrer **ses masques laryngés et sondes armées FASTRACH «à usage unique»**, et les remplace par **ses masques laryngés et sondes armées FASTRACH «réutilisables»** qui nécessitent une stérilisation avant 1ère utilisation. Ces Dispositifs Médicaux «réutilisables» livrés au CHU Grenoble-Alpes y ont été stérilisés et reconditionnés (Pôle pharmacie), selon la procédure qualifiée par TELEFLEX.

Pour le réseau MCS, il est convenu que ces Dispositifs Médicaux stériles «réutilisables» soient considérés «à usage unique», sans perspective de réutilisation après 1ère utilisation.

Les masques et sondes FASTRACH «à usage unique» dont vous disposez déjà dans vos cabinets sont compatibles avec les masques et sondes FASTRACH stériles «réutilisables» que vous allez désormais recevoir après commande (circuit d'approvisionnement habituel). Une NOTE D'INFORMATION mentionnant l'impact sur vos pratiques de ces changements va vous être diffusée.

Pour rappel : à chaque étape, le stockage de tout Dispositif Médical (avec une vigilance particulière pour les Dispositifs Médicaux Stériles), doit garantir le maintien de leur intégrité et de la propreté des emballages, à l'abri de la poussière, de la lumière directe et de l'humidité, dans les emballages d'origine non compactés, non pliés, sans élastique ni trombone ni adhésif ni inscription manuscrite.

Pour rappel lorsque vous passez commande sur le site internet MCS AURA : pour que la commande parvienne jusqu'au Siège et soit traitée rapidement, il faut impérativement cliquer sur « **Valider** » afin de générer une notification.



METALYSE® (Ténectéplase) : Circuits d'approvisionnement local (PUI)

Pour rappel : La METALYSE® (Ténectéplase) est un médicament thrombolytique indiqué chez les adultes en cas de suspicion d'infarctus du myocarde avec, soit persistance d'un sus-décalage du segment ST, soit un bloc de branche gauche récent, dans les 6 heures suivant l'apparition des symptômes d'infarctus aigu du myocarde.

Dans le cadre des tensions d'approvisionnement de ce médicament, (qui perdurent depuis 2021), et d'une rupture totale d'approvisionnement depuis septembre 2022 : L'ANSM, en concertation avec le Laboratoire Boehringer

Ingelheim, les sociétés savantes, les centres de coordination des urgences et certains réseaux MCS (dont les réseaux AURA et PACA), a décidé de la mise à disposition d'un stock d'urgence limité de ce médicament jusqu'à fin juin 2023, en attendant sa remise à disposition progressive à partir de juillet 2023. Afin d'assurer une équité d'accès aux soins et un bénéfice pour les patients, il a été décidé que ce stock d'urgence serait réservé aux médecins confrontés à des situations où les conditions d'intervention ne permettent pas de préparer et d'utiliser l'ACTILYSE® (Altéplase) dans les meilleurs délais (comme l'absence de pousse-seringue électrique). Ces situations correspondent aux prises en charge des infarctus du myocarde aigu réalisées par les MCS, ou celles réalisées par les SAMU / SMUR en milieux périlleux et/ou dans des conditions d'extraction difficiles des patients.

Ainsi, les PUI référentes de notre réseau AURA (Pharmacies à Usage Intérieur des hôpitaux) peuvent de nouveau commander des unités de METALYSE® pour délivrance aux MCS qui en font la commande (circuit d'approvisionnement habituel). Parallèlement, l'ANSM nous informe de nouvelles extensions de péremption de certains lots de METALYSE®, qui s'appliquent également de manière rétroactive aux lots déjà distribués. Une extension de péremption de 6 mois avait déjà été octroyée en mars 2022 pour 5 lots. Une seconde extension de 6 mois s'applique désormais (colonne « Date de Nouvelle Péremption » que vous trouverez ci-après).

Pour toute information sur les extensions de péremption de METALYSE® et le contexte de tensions d'approvisionnement en thrombolytiques :

<https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-sante/medicaments/metalyse-10000-unites-poudre-et-solvant-pour-solution-injectable-tenecteplas>

Le centre d'informations de Boehringer Ingelheim est également à votre disposition pour toute autre question relative à cette situation :

centre.informations@boehringer-ingelheim.com

Tél : 03 26 50 45 33 - Fax : 03 26 50 39 36

Lot Concerné	Date de Péremption Initiale	1ère extension de Péremption autorisée	Date de Nouvelle Péremption
003817	31/03/2022	30/09/2022	31/03/2023
004365	30/04/2022	31/10/2022	30/04/2023
005186	31/05/2022	30/11/2022	31/05/2023
007163	31/07/2022	31/01/2023	31/07/2023
101312	30/11/2022	31/05/2023	30/11/2023
104978	30/06/2023	NA	30/06/2024
105823	31/07/2023	NA	31/07/2024
106142	31/07/2023	NA	31/07/2024
107430	31/08/2023	NA	31/08/2024
202574	31/08/2023	NA	31/08/2024
203853	31/03/2024	NA	31/03/2025



Circuit d'approvisionnement régional des Dispositifs Médicaux Stériles et non-stériles (DMS / DM)

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, l'Association territoriale MCS MdeM RA et la PUI-CHUGA (Pharmacie du CHU Grenoble-Alpes) se sont réunies le 19 janvier 2023 au siège de l'Association à Chambéry :

Visite des lieux de stockage des DMS/DM du circuit régional et de préparation des transferts aux cabinets MCS

Analyse des dysfonctionnements et des points d'amélioration

Actualisation de la procédure relative au circuit régional

- Visite des lieux de stockage des DMS/DM du circuit régional et de préparation des transferts aux cabinets MCS
- Analyse des dysfonctionnements et des points d'amélioration
- Actualisation de la procédure relative au circuit régional

Pour rappel :

L'Association Médecins de Montagne Rhone-Alpes et la PUI-CHUGA mettent en œuvre, conjointement, le circuit d'approvisionnement régional des DMS/DM dits « techniques et/ou onéreux » (liste validée par le COPIL régional MCS), dans le respect, à chaque étape, d'une procédure partagée :

- La PUI-CHUGA effectue les achats-commandes des DMS/DM, les réceptionne, les contrôle, puis les transfère à MdeM RA.
- Médecins de Montagne Rhone Alpes organise le stockage au siège de l'Association (Chambéry), puis les transfère aux cabinets MCS qui en font la commande.

Les MCS :

- Commandent les DMS/DM du circuit régional de leur dotation via le site internet MCS-Module réapprovisionnement où sont pré-listés les produits.
- Contrôlent les produits qu'ils réceptionnent (référence, quantité, intégrité) et accusent réception par mail : contact.mcs@mdem.org.
- Signalent sans délai tout défaut qualité : contact.mcs@mdem.org.
- Organisent les conditions de stockage au cabinet médical de leurs produits de santé et leur suivi qualitatif et quantitatif (intégrité, consommation, péremption), dans le respect des consignes des fournisseurs-laboratoires et des AMM, ou transmises par MdeM RA lors des formations et via différents supports comme le document-qualité « *Ma dotation MCS Conservation-Suivi : 10 règles d'or pour des médicaments et des Dispositifs Médicaux en quantités suffisantes, intègres et non périmés, et du matériel fonctionnel* ».

Réapprovisionnement



Faire une demande

Stupéfiants utilisés depuis le dernier réappro

- Morphine : 111 ampoule(s)
- Kétamine : 34 ampoule(s)

[+Récapitulatif d'administration des stupéfiants](#)

Rappel concernant les missions MCS : le déclenchement



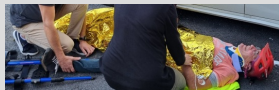
Cette année encore, les MCS n'ont pas chômé : **plus de 3 300 interventions** en 2022. Toutefois, certains événements indésirables relayés sur le site internet MCS AURA laissent à penser que les déclenchements ne sont pas toujours automatiques.

Pour rappel : dans la plupart des situations, le MCS est contacté par le SAMU / Centre 15. Toutefois, il peut arriver qu'il soit appelé par les services des pistes, sauveteurs secouristes, maîtres nageurs (etc...) sans en avoir informé le SAMU. Aussi, **il est primordial que le MCS contacte son centre 15 pour signaler son déclenchement** et ultérieurement, récupérer son numéro d'intervention. Les régulations du centre 15 ont besoin de connaître, à tout moment, les ressources disponibles et les moyens engagés sur chaque intervention.

L'intervention doit être systématiquement régulée et validée par le SAMU - Centre 15 comme une intervention MCS. Cela permet également de réaliser un bilan d'ambiance / des gestes réalisés et de l'orientation souhaitée.

Si le SAMU - Centre 15 n'est pas prévenu, il pourrait refuser de procéder au paiement de votre intervention.

2022, une année de formations MCS en Auvergne Rhone Alpes



Formation MCS obligatoire :

- 332 MCS formés
- 7 CESU - 38 médecins formateurs
- 11 sessions de formation
- 3 lieux de formation (Aurillac (Cantal), Vogüé (Ardèche), Challes-les-Eaux (Savoie))



Formation MCS facultatives :

- 53 MCS formés
- 3 CESU partenaires
- 95 journées de formation



Des idées à partager, des informations à transmettre ?

N'hésitez pas à nous en faire part en nous envoyant un message à contact.mcs@mdem.org ou sur nos différents réseaux, nous pourrions y consacrer un article sur une prochaine newsletter !

En devenant adhérent à MCS France, vous soutenez les travaux de reconnaissance nationale des compétences MCS, des dispositifs MCS et aussi celui d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Pensez à adhérer



MCS France, association nationale qui regroupe tous les réseaux MCS existants sur le territoire national agit pour la reconnaissance de ces dispositifs MCS et des compétences médicales des médecins qui y participent.

S'adressant à tous les partenaires de l'urgence, vous pouvez y être adhérent et soutenir ces actions nationales. Merci à vous.

<https://www.helloasso.com/associations/mcs-france/adhesions/bulletin-d-adhesion-2022>



**Retrouvez toutes ces offres d'emploi
détaillées sur MCS-AURA, rubrique
offres d'emploi**

- **Le cabinet médical d'Autrans, Vercors (38) recherche un remplaçant du lundi 6 au vendredi 10 février 2023 et/ou 17 au 21 avril 2023.**

Contact : Dr Catherine PRUDHOMME
Tel : 04 76 95 31 61
Mail : catherine.eybert-prudhomme@orange.fr

- **Recherche médecin - La Chapelle en Vercors (26)**

La MSP de La Chapelle en Vercors recherche un médecin généraliste: remplaçant, installé, collaborateur. Tout est possible. MSP avec kine, IDE, psychologue, opticien. Une assistante médicale / Activité MCS / Pratique rurale variée. Territoire dynamique (commerces, écoles etc) avec nombreuses activités sportives.

Contact : Delorme Justine
Tel : 0673701201

- **Recherche médecin pour installation - Le Grand Serre (07)**

Possibilité d'installation au sein de la Maison de Santé du Grand Serre dans un cabinet de médecine générale dont l'un des trois médecins prend sa retraite dans les prochains mois.

Activité de médecine générale et activité de MCS en précurseur du SAMU 26 ou du SAMU 38.

La Maison de Santé du Grand Serre regroupe 14 professionnels de santé : pharmacie, cabinet infirmier, pédicure podologue, masseur kinésithérapeute et psychologues.

Contact : Dr Philippe SIBARITA
Tel : 06 34 33 35 09
Mail : philippe.sibarita@gmail.com

Mail : delormejustine@hotmail.fr

Si vous souhaitez déposer une offre d'emploi, utilisez le formulaire "Offres d'emploi" sur MCS-AURA

[Poster une offre d'emploi](#)



Médecins de Montagne Rhône-Alpes
256 rue de la république
73000 Chambéry
contact.mcs@mdem.org
www.mcs-aura.fr



Nos partenaires



Médecins de Montagne
Association créée en 1953

